



Cette année encore la Direction Générale des PEP 64 dit **NON** à toutes les propositions de la CGT et des organisations syndicales pour les NAO 2018 en se réfugiant toujours derrière le même argument «**contraintes budgétaires**».

**Sauf qu'en 2018, avec le CITS qui a permis une économie de 467000€**, la Direction Générale pouvait faire beaucoup mieux qu'accorder 5€ par mois au titre de la mutuelle obligatoire.

Comme l'avait déjà dit la CGT en 2017, les **NAO** continuent d'être des **NON**.  
**Jusqu'à quand ??**

Quand la CGT demande des améliorations du socle conventionnel :

- Demande de 5 jours de congés pour aides aux aidants, rétablissement de la prime d'ancienneté de 1 % par an pour les salariés bloqués pendant 2 ans.
- Permettre aux salariés ayant effectués des heures supplémentaires ou complémentaires et qui le demandent d'avoir ces heures payées et non récupérées.
- Demande que les ouvriers des services logistiques niveau 2 accèdent au métier d'ouvrier hautement qualifié par promotion après 5 ans passés en temps qu'ouvrier des services logistiques niveau 2.
- Demande que le coefficient de référence de l'AES suive celui des aides soignantes avec majoration de 25 points et porté à 376 au 1/08/2019 (suite avenant 2017) etc...

**La direction générale des PEP64 répond qu'elle ne peut accéder à nos demandes et que cela doit se faire au niveau de la CC51, et lorsque cette même question est posée à la FEHAP celle-ci répond que c'est à voir au niveau local (PEP64)!!!!**

## **Cherchez l'erreur!**